



Communiqué de presse

Journée européenne de la Justice

Lancement du site web « Actes en Europe »

Bruxelles, le 25 octobre 2019 – A l’occasion de la Journée européenne de la Justice, le Conseil des Notariats de l’Union Européenne (CNUE) dévoile aujourd’hui le contenu de l’exposition itinérante « Actes en Europe » via le site web : www.notariesofeurope-exhibition.eu.

L’exposition met en lumière des actes notariés d’une grande valeur historique, conservés dans les archives nationales de 17 Etats membres de l’Union européenne. D’une période allant du 13^{ème} au 20^{ème} siècle, les quelque cinquante actes présentés reflètent la richesse du patrimoine européen. Le visiteur peut à son gré consulter les pages de ces actes, ainsi que des explications détaillées en français, en anglais et dans la langue du pays concerné. L’exposition « L’Europe en actes » s’installera au siège bruxellois du Parlement européen du 11 au 15 novembre 2019.

Me Pierre-Luc Vogel, président du CNUE, déclare : « *Qu’ont de commun le testament de la Reine Isabelle la Catholique, la remise de la « Croix de George » à la nation maltaise ou le document de renonciation signé par l’archiduchesse Marie-Antoinette sur les couronnes dépendant de la Maison d’Autriche ? L’acte notarié. L’exposition « L’Europe en actes » vient souligner que le droit est une partie intrinsèque de notre culture européenne et le notaire en est un élément clé, depuis plusieurs siècles. Le notaire fait partie du quotidien de chacun et intervient, que nous soyons une personnalité historique ou non, dans les moments les plus importants de la vie privée : mariage, achat d’un bien immobilier, création d’une entreprise, règlement d’une succession, etc. L’exercice de sa mission suit les évolutions culturelles, sociétales, économiques, mais aussi technologiques avec l’acte authentique dématérialisé, les signatures et les registres électroniques, ainsi que les services en ligne. C’est toute cette histoire passée, présente et future que nous souhaitons montrer à travers cette exposition.* ».

Pour de plus amples renseignements :

Bureau du CNUE - Tél. : +32 2 513 95 29 - Email : info@cnue.be

Twitter : @EUNotaries

Le CNUE en bref :

Le Conseil des Notariats de l’Union Européenne (CNUE) est un organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Le CNUE regroupe 22 organisations notariales de l’Union européenne, représentant plus de 40 000 notaires et 200 000 collaborateurs.